Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 5 (1959)

Heft: 5

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE FÉDÉRALE

par H. Bœschenstein

Premier bilan économique.

Tout le monde sait que l'exercice 1958 n'a plus répété les résultats économiques presque sensationnels de 1957 et qu'en Suisse l'horlogerie et l'industrie des textiles ont sensiblement éprouvé la « récession » légendaire. C'est pourquoi le premier bilan de l'année 1959 a été suivi de très près par l'opinion publique. Or, c'est le délégué aux possibilités de travail qui le premier a annoncé que les constructions projetées en 1959 dépassent pour la première fois la somme de 5 milliards de francs suisses. En 1958, ce chiffre était de 4,259 milliards, en 1957, de 4,754 milliards. C'est là un signe formidable, puisque le bâtiment reste une des activités essentielles de l'économie nationale.

La foire suisse de Bâle a par contre eu 735.000 visiteurs, c'est-à-dire un peu moins qu'en 1958. Mais le mauvais temps et la « rebluse » de l'hiver ont certainement entravé cette manifestation impressionnante du travail suisse, et le Comité directeur annonce qu'en 1960 la foire aura lieu dix jours plus tard. Ce qui est particulièrement réjouissant dans le domaine de l'horlogerie, c'est l'intérêt remarquable manifesté par 11.000 hommes d'affaires de 78 pays différents.

Le tarif douanier a trouvé enfin un accueil favorable auprès de tous les milieux économiques, de la grande industrie d'exportation aux syndicats. Des 3.600 positions, la Commission parlementaire n'en a discuté que 200 et abrogé une vingtaine. C'est là un succès frappant pour l'administration qui a élaboré les projets. Tout laisse prévoir le même succès au cours des délibérations parlementaires pendant deux sessions. Le citoyen se rend parfaitement compte des dangers du marché commun sans la Suisse, de l'éventualité d'une discrimination tarifaire et de la nécessité de l'armement pour des négociations futures.

Tout les pays appartenant au G.A.T.T. ont reconnu le nouveau tarif douanier suisse qui a naturellement subi des changements considérables au cours de négociations autour de l'entrée de la Suisse dans le G.A.T.T. Le tarif douanier existant date de 1921 et ne correspond plus du tout aux exigences de l'économie actuelle. Depuis lors, un nombre impressionnant de nouvelles marchandises et créations ont fait leur apparition sur le marché, tout particulièrement dans le domaine des plastiques, des textiles synthétiques et des produits chimiques et pharmaceutiques.

Les premières élections.

Le dernier dimanche d'octobre sera le jour des élections fédérales. Dans toute la Suisse, le peuple élira les membres du Conseil national pour une durée de mandat de quatre ans, et, dans bien des cantons, le Conseil des Etats sera élu le même jour. C'est la raison pour laquelle les premières élections dans les cantons trouvent un intérêt pour ainsi dire national. Le canton le plus populeux, Zurich, a élu ses députés du Grand Conseil et son Gouvernement. Les socialistes ayant perdu cinq sièges, les radicaux, les conservateurs chrétiens sociaux et les « évangéliques » en ayant gagné une douzaine, c'est un résultat remarquable pour les partis dits bourgeois. Le parti dit démocrate, qui jadis jouait un rôle considérable dans le canton de Zurich, a été réduit à l'impuissance. Ce parti se trouve entre les radicaux et les socialistes et groupe en partie les employés commerciaux et de banques qui, avec la haute conjoncture économique, deviennent de plus en plus « bourgeois ». En tout et pour tout, les partis de gauche ont dû constater qu'une économie florissante ne se prêtait pas à leur agitation. Les communistes ont enregistré exactement 1,1 % de l'électorat !

Dans le canton de Thurgovie, avance radicale et conservatrice également ; il semble donc que les socialistes, qui viennent de modifier leur programme d'action en laissant tomber tout ce qui rappelle la lutte des classes et en affichant des tendances démocratiques par excellence, ont atteint le plafond. A vrai dire, ce parti souffre du manque de cadres : les vétérans qui sortaient des rangs des ouvriers disparaissent, et leurs fils, des avocats, des docteurs ès-sciences politiques, des hommes judicieusement élevés et formés n'ont plus le dynamisme des vieux.

Le canton de Zurich a sept conseillers du Gouvernement. Leur réélection n'était nullement contestée, et puisque le radical Ernest Vaterlaus était démissionnaire pour des raisons d'âge, le maire de Gossau, M. Ernest Brugger, fut brillamment élu. Mais, à la veille de l'élection, le Conseiller d'Etat, Emile Reich, représentant du parti démocrate, est mort des suites d'une grave maladie, âgé de 59 ans. Le Gouvernement, d'entente avec les partis politiques, décida de procéder à l'élection des six membres restant et de faire élire le septième le 24 mai, jour du scrutin fédéral, sur la protection civile. Mais comme les démocrates ont été battus dans les élections du Grand Conseil, ce sont les chrétiens sociaux qui ont tout de suite annoncé qu'ils revendiquaient ce siège, en présentant le président sortant du Grand Conseil, M. Flueler. Il a toutes les chances d'être élu, et ainsi le canton du réformateur, Zwingli, le canton du protestantisme, aura pour la première fois dans son histoire un membre catholique du Gouvernement de coalition. C'est la conséquence de l'énorme immigration des enfants de familles nombreuses de la Suisse italienne, du Valais, des cantons primitifs, Zurich étant la plus vigoureuse force d'attraction dans l'économie du pays.

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17bis, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART
SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X°. C.C.P. Messager suisse de Paris 12273-27. — Prix de l'abonnement : Fr. 600
IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 94.295. — Dépôt légal : II-1959 N° 48/1959

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messager » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17bis, quai Voltaire, Paris, 7°